



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## information des consommateurs

Question écrite n° 44079

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, chargé de l'agroalimentaire, sur l'importance d'une meilleure alimentation pour les Français. Une étude portant sur 54 000 consommateurs français révèle que les consommateurs réguliers de produits biologiques ont des apports plus élevés que la moyenne en vitamines et minéraux, acides gras oméga 3 et fibres. L'apport nutritionnel des produits biologiques n'est pas pour autant beaucoup plus intéressant. Cependant, l'offre présente dans les magasins bio laisse aussi, le plus souvent, une large place dans les rayons aux produits délaissés ailleurs et pourtant recommandables, comme les légumes secs ou les céréales complètes. Aussi, souhaite-t-elle connaître quelles sont les intentions du Gouvernement afin de rendre plus attractifs les produits recommandables tels que les légumes secs, dans les hypermarchés ou autre magasin non biologique.

### Texte de la réponse

La politique publique de l'alimentation définie par le Gouvernement traduit la volonté des pouvoirs publics de tout mettre en oeuvre pour favoriser une alimentation durable et de qualité, accessible à tous, considérant toutes les dimensions de l'alimentation. Ses orientations sont déclinées au travers d'un Programme national pour l'alimentation (PNA). Le PNA a notamment pour objet de mettre en oeuvre des actions relatives à l'éducation et l'information en matière de connaissance des produits bruts ou peu élaborés tels que les légumes, les fruits et les céréales, produits fortement vecteurs de vitamines, minéraux et fibres. C'est dans ce cadre que les pouvoirs publics ont souhaité réunir l'ensemble des acteurs, professionnels des filières agricoles et consommateurs au sein de « pôles accessibilité ». Espaces d'échanges, de dialogues et d'actions, ces pôles donnent à chacun l'occasion de porter des projets innovants pour lever les freins à la consommation des produits bruts concernés. Le pôle accessibilité aux céréales et produits céréaliers a été lancé en 2011. Les premiers projets de ce pôle ont visé à recréer du lien entre les professionnels de la filière et les jeunes consommateurs et se sont ainsi inscrits dans une logique constructive d'information et d'éducation concourant à retisser le lien entre production et consommation. L'amélioration de l'offre alimentaire est une préoccupation partagée des professionnels et de l'État. Elle appelle des engagements réciproques de l'État comme de la filière alimentaire, qui ont été inscrits au volet qualité du contrat de filière alimentaire, signé le 19 juin 2013, et qui se traduiront par un pacte « Qualité ingrédients » début 2014. Le ministre délégué en charge de l'agroalimentaire a dans ce cadre lancé en 2013 des groupes de travail « ingrédients » afin de formuler des propositions collectives à la question de l'amélioration de l'offre et de l'accessibilité des différents produits dont il apparaît nécessaire de favoriser la consommation. Quatre groupes de travail ont été mis en place dont l'un dédié à l'introduction de davantage de fibres dans l'alimentation. Ce groupe de travail « fibres » a réuni une grande partie des acteurs concernés (administrations, professionnels des secteurs agroalimentaires, de la restauration collective et de la distribution, instances scientifiques, agences scientifiques...) afin de proposer début 2014 des recommandations ayant pour objet d'augmenter la part de fibres dans l'alimentation des Français. Ces recommandations serviront de base à la définition d'actions permettant notamment de favoriser la consommation de produits vecteurs de fibres tels que

les légumes secs ou encore les céréales complètes.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription** : Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 44079

**Rubrique** : Consommation

**Ministère interrogé** : Agroalimentaire

**Ministère attributaire** : Agroalimentaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [3 décembre 2013](#), page 12484

**Réponse publiée au JO le** : [21 janvier 2014](#), page 650